



**\*\* Étiquette de contenant \*\***

# HERBICIDE PUMA ADVANCE CE

Concentré Émulsifiable

GROUPE 1 HERBICIDE

EN VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR, L'ORGE DE PRINTEMPS ET CERTAINES AUTRES CULTURES À USAGE LIMITÉ DANS LES PRAIRIES, DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

COMMERCIAL



**DANGER: IRRITE LES YEUX ET LA PEAU  
DE L'ÉQUIPEMENT PROTECTEUR PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE**

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 29488 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF :** fénoxaprop-p-éthyl 90 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**Renseignements sur le produit:** 1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

**Bayer CropScience Inc.**  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,  
Calgary, AB T2C 3G3

**CONTENU NET :** 1 L - VRAC

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

## **MISES EN GARDE :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre sur la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. De l'équipement de protection des yeux doit être porté. Afin de réduire l'exposition, il convient de prendre les précautions suivantes:

### **Vêtements et équipement protecteurs :**

- Portez une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.
- Pour l'application à l'aide d'équipement au sol : porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.
- Pour l'application à l'aide d'équipement aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans un cockpit fermé.
- Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques à charger dans l'avion. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.
- Il est souhaitable que le pilote dispose de capacités de communication sur chaque site de traitement au moment de l'application.
- Tout le personnel sur le chantier doit se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre. NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs ou aux buses. NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Après l'emploi, rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

**NE PAS** réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

### **PREMIERS SOINS:**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Le personnel médical devrait communiquer sans frais avec les services d'information médicale de Bayer, au 1-800-334-7577. L'Herbicide PUMA ADVANCE CE contient des DISTILLATS DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et certains invertébrés terrestres. Ce produit contient les distillats de pétrole qui sont toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans Mode d'emploi. Toxique pour les arthropodes parasites utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés. Ne pas appliquer sur une terre dont l'eau résiduaire sera utilisée pour irriguer la culture. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation. Faire en sorte que la dérive de pulvérisation n'atteigne pas les plantes sensibles (p. ex., avoine cultivée, fleurs, arbres ou arbustes) et les zones non ciblées. **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.**

**ENTREPOSAGE:** Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur. **NE PEUT PAS** être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant un an ou plus, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer dans le contenant d'origine.

#### **ÉLIMINATION :**

**Contenant recyclable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la bouillie de pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

**Contenant réutilisable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenant réutilisable/à remplissages multiples:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à

l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PUMA est une marque déposée de Bayer.

240430



**\*\* Étiquette de livret \*\***

# HERBICIDE PUMA ADVANCE CE

Concentré Émulsifiable

GROUPE 1 HERBICIDE

EN VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR, L'ORGE DE PRINTEMPS ET CERTAINES AUTRES CULTURES À USAGE LIMITÉ DANS LES PRAIRIES, DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

COMMERCIAL



**DANGER: IRRITE LES YEUX ET LA PEAU  
DE L'ÉQUIPEMENT PROTECTEUR PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE**

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 29488 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF :** fénoxaprop-p-éthyl 90 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**Renseignements sur le produit:** 1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

**Bayer CropScience Inc.**  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,  
Calgary, AB T2C 3G3

**CONTENU NET :** 1 L - VRAC

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

## Herbicide PUMA ADVANCE CE

### *Table des matières :*

#### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### *Section numéro :*

Le produit	1
<b>SÉCURITÉ ET MANUTENTION</b>	
Mises en garde, vêtements et équipement protecteur	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Mises en garde environnementales	4
Entreposage	5
Élimination	6
<b>MODE D'EMPLOI</b>	
Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'applications et précautions	7
Mélanges en réservoir	8
Cultures à usage limité	9
Directives d'application et précautions	10
Directives de mélange	11
Nettoyage du pulvérisateur	12
Recommandations sur la gestion de la résistance	13
Alimentation du bétail et délai d'attente	14
Avis à l'utilisateur	15

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 : Le produit

#### EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA, LES PRAIRIES, DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

- L'herbicide PUMA ADVANCE CE est un herbicide de postlevée qui permet la suppression de graminées annuelles comme la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et certaines autres cultures à usage limité.
- L'Herbicide PUMA ADVANCE CE doit être appliqué conformément aux recommandations sur l'étiquette, à défaut de quoi il y a risque de dommages à la culture et de suppression réduite des mauvaises herbes.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

**MISES EN GARDE :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre sur la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. De l'équipement de protection des yeux doit être porté. Afin de réduire l'exposition, il convient de prendre les précautions suivantes:

#### Vêtements et équipement protecteurs :

- Portez une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.
- Pour l'application à l'aide d'équipement au sol : porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.
- Pour l'application à l'aide d'équipement aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans un cockpit fermé.
- Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques à charger dans l'avion. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.
- Il est souhaitable que le pilote dispose de capacités de communication sur chaque site de traitement au moment de l'application.
- Tout le personnel sur le chantier doit se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs ou aux buses. NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Après l'emploi, rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- **NE PAS** réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, les écoles et les parcs est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, aux inversions de température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

### Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

**PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le personnel médical devrait communiquer sans frais avec les services d'information médicale de Bayer, au 1-800-334-7577. L'Herbicide PUMA ADVANCE CE contient des DISTILLATS DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

### Section 4 : Mises en garde environnementales

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et certains invertébrés terrestres. Ce produit contient les distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section 10.



- Toxique pour les arthropodes parasites utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies ou les terrains boisés.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.
- Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas appliquer sur une terre dont l'eau résiduaire sera utilisée pour irriguer la culture. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Faire en sorte que la dérive de pulvérisation n'atteigne pas les plantes sensibles (p. ex., avoine cultivée, fleurs, arbres ou arbustes) et les zones non ciblées.
- UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

## Section 5 : Entreposage

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.

Si le produit est entreposé pendant au un an ou plus, bien secouer avant d'utiliser.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Entreposer dans le contenant d'origine.

## Section 6 : Élimination

### Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la bouillie de pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### Contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**MODE D'EMPLOI**

**Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'application et précautions**

Culture	Stade recommandé
Blé de printemps Blé dur Orge de printemps	1 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles (Zadoks 11 à 16, 23)

**Précautions:**

- Ne pas appliquer sur l'avoine cultivée car cette culture risque d'être abîmée.
- **Blé dur:** On peut observer des dommages initiaux à la culture après l'application, sous la forme d'une réduction de la hauteur ou d'une décoloration. Cet état est temporaire et ne devrait pas influencer sur le rendement. Ces dommages sont plus susceptibles de se produire lorsque l'Herbicide PUMA ADVANCE CE n'est pas mélangé en réservoir ou lorsqu'il est appliqué après le stade foliaire recommandé. L'application précoce est importante pour préserver la sécurité de la culture.
- **Orge de printemps:** On peut observer des dommages initiaux à la culture après l'application, sous la forme d'une réduction de la hauteur ou d'une décoloration. Ces symptômes sont plus fréquents et souvent plus prononcés dans l'orge de printemps que dans le blé dur. Ces dommages sont plus susceptibles de se produire lorsque l'Herbicide PUMA ADVANCE CE n'est pas mélangé en réservoir ou lorsque les épandages sont effectués dans certaines conditions de stress (temps froid et humide) ou lorsque le produit est appliqué après le stade de 6 feuilles et de 3 talles. Les épandages de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE sur l'orge de printemps doivent être évités 2 à 3 jours avant ou après une période de temps froid (3°C ou moins).
- Ne pas faire plus d'une application par année de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE sur n'importe quel champ.

Graminées annuelles	Stade recommandé
Folle avoine	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire verte (millet sauvage)	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Échinochloa pied-de-coq	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)

**Doses:**

1. Pour supprimer la folle avoine, la sétaine verte, la sétaine glauque et l'échinochloa pied-de-coq, appliquer l'Herbicide PUMA ADVANCE CE à raison de 1,02 L/ha.
2. Lorsque l'infestation de la folle avoine est faible et que l'Herbicide PUMA ADVANCE CE est appliqué seul sur le blé de printemps ou le blé dur, appliquer l'Herbicide PUMA ADVANCE CE à raison de 890 mL/ha.
3. Pour supprimer la sétaine verte seulement, appliquer l'Herbicide PUMA ADVANCE CE à raison de 510 mL/ha.

**Période d'application:**

- Appliquer sur les mauvaises herbes levées en pleine croissance, selon les stades foliaires indiqués.
- Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal est dense, une application précoce se traduira par une meilleure suppression des graminées.
- Si l'application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE n'est pas possible en raison d'une germination inégale des mauvaises herbes ou d'un différentiel de germination entre les mauvaises herbes et les cultures, consulter le malherbologue de votre région pour connaître la meilleure méthode de suppression ou suivre les recommandations provinciales en matière de suppression des mauvaises herbes.
- Si un autre pesticide a été appliqué, attendre 7 jours avant d'appliquer l'Herbicide PUMA ADVANCE CE ou, suite à l'application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE, attendre 4 jours avant d'appliquer un autre pesticide, à l'exception de ceux qui sont recommandés sur la présente étiquette.
- Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- **Note** : Le traitement au stade de 3 ou 4 feuilles de la culture et des graminées prévoit une tolérance maximale de la culture et une sensibilité optimale des mauvaises herbes. Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal est dense, une application précoce se traduira par une meilleure suppression des graminées.

**Précautions:**

- L'application au-delà du stade de 6 feuilles dans le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps, risque d'abîmer les cultures.
- **L'application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE doit se faire à l'intérieur des stades foliaires indiqués pour toutes les mauvaises herbes citées sur cette étiquette. Une application tardive réduira la suppression des mauvaises herbes.**
- Durant les périodes de stress, les plantes ne sont pas en pleine croissance. Lorsque les températures diurnes avant ou après l'application sont très élevées et jumelées à une sécheresse élevée et à un faible taux d'humidité, les plantes subissent un stress. L'application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE au cours de ces périodes risque de réduire considérablement le degré de suppression des mauvaises herbes (ou d'abîmer les cultures).

Ne pas appliquer sur une culture soumise à des conditions météorologiques difficiles, au gel, à une faible fertilité, à la sécheresse, à un sol saturé d'eau, aux dommages causés par la maladie ou les insectes, à défaut de quoi la culture risque d'être abîmée.

**Section 8 : Mélanges en réservoir**

**NOTE IMPORTANTE :**

NE PAS utiliser l'Herbicide PUMA ADVANCE CE en mélange en cuve avec les herbicides contenant les matières actives suivant :  
florasulam (par ex., Frontline XL Herbicide)

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en cuve possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

**RECOMMANDATIONS POUR LES MÉLANGES EN CUVE PRÉCIS :**

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges, l'Herbicide PUMA ADVANCE CE peut être mélangé en réservoir avec les produits d'association qui suivent.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR**

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps et le blé dur, mélanger l'Herbicide PUMA ADVANCE CE seul à raison de 1,02 L/ha, ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur le blé de printemps et le blé dur.

Pour supprimer la **sétaire verte seulement** dans le blé de printemps et le blé dur, mélanger l'Herbicide PUMA ADVANCE CE seul à raison de 510 mL/ha, ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur le blé de printemps et le blé dur.

<b>SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR</b>			
		<b>DOSE DE L'HERBICIDE PUMA ADVANCE CE</b>	
<b>Produit d'association</b>	<b>Dose du produit d'association</b>	<b>Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque</b>	<b>Sétaire verte seulement</b>

		Échinochloa pied-de-coq		
1	Herbicide Attain XC A + 2,4-D Ester <b>ou</b> Herbicide Attain XC A + 2,4-D Ester	0,23 L/ha + 420 g é.a./ha <b>ou</b> 0,31 L/ha + 560 g é.a./ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
2	Thumper® Herbicide Selectif Emulsifiable	1 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
3	mecoprop (150 g d'ing. actif au litre)	5,5 – 7 L/ha	1,02 L/ha	Non
<b>Note :</b> On peut observer une réduction du degré de suppression de la folle avoine lorsque l'Herbicide PUMA ADVANCE CE est appliqué dans un mélange en réservoir avec mecoprop.				
4	MCPA Ester 500	840 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
5	MCPA Amine 500	840 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
6	Buctril M®	1 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
7	Herbicide Refine SG®	30 g/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
8	Herbicide Refine SG + MCPA Ester 500	30 g/ha + 840 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
<b>UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 500</b> dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. <b>NE PAS UTILISER MCPA AMINE.</b>				
9	Herbicide Refine SG + Buctril M	10 g/ha + 1 L	1,02 L/ha	510 mL/ha
10	Herbicide Ally®	5 ou 7,5 g/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
11	Herbicide Lontrel 360	420 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
12	Herbicide Lontrel 360 + MCPA Ester 500	420 mL/ha + 840 mL/ha	1,02 L/ha	Non

	<i>ou</i>	<i>ou</i>		
13	Herbicide Lontrel 360 + MCPA Ester 500	280 mL/ha  + 840 mL-1,12 L/ha	1,02 L/ha	Non
<b>UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 500</b> dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. <b>NE PAS UTILISER MCPA AMINE.</b>				
14	Herbicide Curtail® M	1,5 - 2 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
15	2,4-D Ester LV 600	700 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
16	2,4-D Ester LV 700	600 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
17	Dyvel DSP Herbicide Liquide	1,1 L/ha	Non	510 mL/ha
18	Dyvel Herbicide (Usage Agricole)	1,25 L/ha	Non	510 mL/ha
19	<b>Prestige® XC</b> <b>L'herbicide</b> <b>mélange en</b> <b>réservoir</b>  Herbicide Prestige XC A + Herbicide Prestige XC B  <i>ou</i> Herbicide Prestige XC A + Herbicide Prestige XC B	0,31 L/ha + 1,5 L/ha  <i>ou</i> 0,41 L/ha + 2,0 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
20	Infinity Herbicide	0,83 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha

### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS

Pour supprimer la folle avoine, la sétaine verte, la sétaine glauque, l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges dans l'orge de printemps, mélanger l'Herbicide PUMA ADVANCE CE seul à raison de 1,02 L/ha ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur l'orge de printemps.

Pour supprimer la **sétaire verte seulement** dans l'orge de printemps, mélanger l'Herbicide PUMA ADVANCE CE seul à raison de 510 mL/ha ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur l'orge de printemps.

<b>SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS</b>				
			<b>DOSE DE L'HERBICIDE PUMA ADVANCE CE</b>	
<b>Produit d'association</b>	<b>Dose du produit d'association</b>	<b>Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de-coq</b>		
				<b>Sétaire verte seulement</b>
1	Thumper® Herbicide Selectif Emulsifiable	1 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
2	MCPA Ester 500	840 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
3	MCPA Amine 500	840 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
4	2,4-D Ester LV 600	700 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
5	2,4-D Ester LV 700	600 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
6	Buctril M	1 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
7	Herbicide Refine SG®	30 g/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
8	Herbicide Refine SG + MCPA Ester 500	30 g/ha + 840 mL/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
<b>UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 500</b> dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. <b>NE PAS UTILISER MCPA AMINE.</b>				
9	Herbicide Refine SG + Buctril M	10 g/ha + 1 L	1,02 L/ha	510 mL/ha
10	Curtail M	1,5 – 2 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
11	Dyvel Herbicide (Usage Agricole)	1,25 L/ha	Non	510 mL/ha
12	Herbicide Ally®	5 ou 7,5 g/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha

13	<b>Prestige® XC</b> <b>L'herbicide mélange</b> <b>en réservoir</b> Herbicide Prestige XC A + Herbicide Prestige XC B <b>ou</b> Herbicide Prestige XC A + Herbicide Prestige XC B	0,31 L/ha + 1,5 L/ha <b>ou</b> 0,41 L/ha + 2,0 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha
14	Infinity Herbicide	0,83 L/ha	1,02 L/ha	510 mL/ha



## Section 9 : Cultures à usage limité

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE DE L'HERBICIDE PUMA ADVANCE CE	REMARQUES
Plantules et établi d'ivraie vivace cultivée pour la semence  Brome des prés (plantules et établi), cultivées pour le fourrage ou la production de semences	Folle avoine, Setaire verte, Setaire glauque, et Échinochloa pied-de-coq	1,02 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer l'herbicide PUMA ADVANCE CE sur l'ivraie vivace ou le brome des prés sont au stade de 2-4 feuilles, sur le semis de la fétuque élevée au stade de 2 à 6 feuilles et sur la fétuque élevée établie avant le stade de la feuille étandard et quand la folle avoine, la setaie verte, la setaie glauque et l'échinochloa pied-de-coq sont au stade de 1-6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle).</li> <li>• Pour l'application au sol, appliquer dans un minimum de 55 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km à l'heure.</li> <li>• Pour l'application aérienne, appliquer dans au moins 35 litres d'eau à l'hectare à une pression minimale de 300 kPa.</li> <li>• Ne pas faire plus d'une application par année de l'Herbicide de post-levée PUMA ADVANCE CE sur n'importe quel champ.</li> </ul>
Fétuque élevée, (plantules et établi), cultivées pour le fourrage ou la production de semences <sup>1</sup>	Setaie verte	510 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas utiliser le brome des prés ou fétuque élevée traité comme fourrage, ni les couper pour la paille dans les 25 jours suivant l'application.</li> <li>• Ne pas utiliser l'ivraie vivace traitée comme fourrage, ni les couper pour la paille dans les 65 jours suivant une application</li> <li>• MISE EN GARDE : La culture pourrait subir de légers dommages après l'application, mais cette situation est temporaire et ne devrait pas affecter le rendement. Ces dommages surviennent surtout lorsque les applications sont faites dans des conditions de stress ou au-delà du stade foliaire recommandé. La culture subira des dommages sérieux par suite d'un chevauchement de pulvérisation. ÉVITER LE CHEVAUCHEMENT DE PULVÉRISATION.</li> <li>• Consulter les Sections 7 et 10 pour plus d'information concernant les directives d'application et précautions.</li> </ul>

<sup>1</sup>Prairies et Région de la rivière de la paix de la Colombie-Britannique SEULEMENT.

## Section 10 : Directives d'application et précautions

### Directives d'application :

**Application au sol:** **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe ne doit pas se situer à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

**Application aérienne:** **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

### ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon: pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application direct et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (par exemple les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les autres milieux humides).

Méthode d'application		Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
			Habitats dulcicoles d'une profondeur:		Habitat terrestre
			Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*		Blé, Orge, Ivraie vivace, Brome des prés, Fétuque élevée	1	0	1
Voie aérienne	voilure fixe	Blé, Orge, Ivraie vivace, Brome des prés, Fétuque élevée	1	0	20
	voilure tournante		1	0	20

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site [Canada.ca](http://Canada.ca).

## APPLICATION TERRESTRE

- L'application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE doit être faite dans au moins 55 à 110 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km à l'heure.
- Lors du mélange en réservoir de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE avec le produit d'association, s'assurer de lire l'étiquette du produit d'association pour connaître le volume d'eau minimal recommandé.
- L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° et des volumes d'eau supérieurs permettront une pénétration accrue du couvert végétal ainsi qu'un meilleur épandage.
- L'épandage uniforme est important pour obtenir un bon degré de suppression. Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert de la culture et des mauvaises herbes est dense, afin d'assurer un épandage uniforme des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le chevauchement de pulvérisation. Fermer la rampe de pulvérisation au moment du démarrage, des virages, d'un ralentissement ou de l'immobilisation de l'équipement afin de prévenir les dommages résultant d'une application excessive.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

## APPLICATION AÉRIENNE

- Appliquer l'Herbicide PUMA ADVANCE CE seul ou dans des mélanges en réservoir (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'application aérienne) dans au moins 35 litres d'eau à l'hectare à une pression minimale de 300 kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### Précautions relatives à l'application aérienne

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir cet emballage. Si vous avez des questions, appeler Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou pour obtenir des conseils techniques communiquer avec votre distributeur ou avec votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides
- Ne pas appliquer sur les sols présentant un risque de ruissellement jusqu'aux systèmes aquatiques.

- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

### **Section 11 : Directives de mélange**

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre soient bien propres.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et démarrer l'agitation ou la conduite de retour en cuve.
3. Si un produit d'association est utilisé, consulter les sections sur les mélanges en réservoir avec l'Herbicide PUMA ADVANCE CE. Verser le produit d'association EN PREMIER LIEU avant de verser l'Herbicide PUMA ADVANCE CE.
4. Verser lentement la quantité appropriée de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE dans le réservoir de pulvérisation. Bien agiter.
5. Rincer trois fois les contenants vides et verser les rinçures dans le réservoir de pulvérisation.
6. Ajouter le reste d'eau tout en agitant. Pulvériser immédiatement. La solution de pulvérisation ne doit pas reposer dans le réservoir jusqu'au lendemain.
7. Lors du mélange d'un deuxième réservoir et de réservoirs ultérieurs, s'assurer que le réservoir est à moitié rempli d'eau propre avant de verser les herbicides et répéter les étapes 2 à 6.
8. Nettoyer à fond les buses, les tamis et le réservoir de pulvérisation en faisant circuler une solution d'eau et de détergent, après avoir utilisé l'Herbicide PUMA ADVANCE CE ou avant d'utiliser tout autre pesticide.
9. Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres additifs chimiques, surfactants ou engrais à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

### **Section 12 : Nettoyage du pulvérisateur**

#### **Nettoyage avant le traitement :**

- Avant d'utiliser l'Herbicide PUMA ADVANCE CE, s'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre sont bien propres.
- Toutes traces de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE doivent être éliminées avant que l'équipement ne soit utilisé pour des applications dans le seigle, le lin ou les cultures à feuilles larges.

#### **Nettoyage après le traitement :**

- Dans le cas des mélanges en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les autres directives de nettoyage.
- Ne pas vider ni rincer l'équipement et les contenants à proximité d'un puit, d'une source d'approvisionnement en eau ou de végétation à préserver. Pour éviter les dommages subséquents à d'autres cultures, immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, éliminer toutes traces de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE de l'équipement de mélange et de pulvérisation en faisant circuler une solution d'eau et de détergent.

### **Section 13: Recommandations sur la gestion de la résistance**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide PUMA ADVANCE CE est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide PUMA ADVANCE CE et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide PUMA ADVANCE CE ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

#### **Section 14 : Alimentation du bétail et délai d'attente**

- Ne pas utiliser le blé ou l'orge traités comme fourrages, ni les couper pour le foin dans les 25 jours suivant une application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE, ni récolter pour le grain dans les 65 jours suivant une application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE.
- Ne pas utiliser l'ivraie vivace traitée comme fourrage, ni les couper pour la paille dans les 65 jours suivant une application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE.
- Ne pas utiliser le brome des prés ou fétuque élevée traité comme fourrage, ni le couper pour la paille dans les 25 jours suivant une application de l'Herbicide PUMA ADVANCE CE.

#### **Section 15 : AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PUMA est une marque déposée de Bayer.

240430